



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lycée François Mauriac

Année Scolaire 2018-2019
Séance n° 5 du 29 Avril 2019

Membres Présents : 12
Quorum : **non nécessaire**

Téléphone
05.56.38.52.81
Télécopie
05.57.80.20.50

1 rue Henri Dunant
B.P. 140
33015 Bordeaux cedex

Ce.00330027a@ac-bordeaux.fr

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV du Conseil d'Administration du 12 février 2019,
- Adoption du PV du Conseil d'Administration du 4 mars 2019
- Adoption des comptes financiers du lycée et de la section d'apprentissage pour l'exercice 2018,
- Affectation des résultats,
- Convention Paul Les Oiseaux,
- Structures pédagogiques : choix de spécialité en classe de 1^{ère},
- Questions et informations diverses.

Etaient présents : Christian COULAIS, Christian DETRIEUX, Muriel GUIONIE, Jean-Philippe LADEVEZE, Valérie LAGUNA, LAMBERT Jérôme, Nina-Anaïs LAMOTTE, José LEITAO, Mathilde MAURIN, Franck NIEL, Virginie PARDO, Alain VIDAL

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : Mme Virginie PARDO

Signature :

Le Président, Jean-Philippe LADEVEZE

Signature :

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et indique que, faute de quorum, le Conseil d'Administration du 09/04/2019 a été reporté à ce jour avec le même ordre du jour. Il précise que le quorum n'est pas nécessaire à la tenue de la séance. Aucune explication ne lui a été donnée quant à l'absence des représentants des enseignants.

Monsieur le Proviseur soumet au vote les procès-verbaux des séances précédentes, du 12 février 2019 et du 4 mars 2019.

Le représentant de la FCPE souhaite qu'une précision soit apportée au procès-verbal du CA du 12 février 2019 : *les parents d'élèves élus n'ont pas voulu donner l'impression d'approuver le montant de la DGH qu'ils jugent insuffisante.*

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CA du 12/02/2019 et 4/03/2019

12 votes favorables compte tenu des modifications apportées au CA du 12/02/2019

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2019, modifié comme proposé, est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

Le procès-verbal de la séance du 4 Mars 2019 est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

COMPTE FINANCIER

Monsieur NIEL indique que le compte rendu de gestion de Compte Financier du Lycée a été transmis aux membres du CA, il rappelle brièvement son contenu :

- La présentation administrative,
- Le budget primitif,
- Le comparatif 2017 et 2018 du budget,
- Le résultat financier qui présente un solde -6183,80 euros.

Monsieur NIEL présente les tableaux relatifs au compte financier et précise le montant du fonds de roulement. Il détaille les besoins de fonds de roulement, et les résultats des différents services.

Un représentant des parents d'élève souhaite des précisions sur les subventions reçues et non consommées, Monsieur NIEL explique que ces subventions sont, soit rendues, soit réaffectées par l'organisme sur un autre projet. L'ensemble de ces subventions ou reliquats a été budgété sur l'exercice 2019, aux fins, bien entendu, d'être utilisé sur l'exercice en cours.

Monsieur NIEL précise que le compte de fonds social (26 721,09 €) sera utilisé en fonction des demandes et décisions de la commission.

Concernant le service SRH (Restaurant/Hébergement), Monsieur NIEL signale une diminution de stocks à hauteur de 893,57 € pour un résultat net de +53 204,99 € qui, reporté aux 104 014 repas servis sur l'exercice, représente un solde positif de 0,512 € / repas.

Monsieur le Proviseur rappelle que ce service n'a pas vocation à faire de bénéfice.

Monsieur NIEL prévoit un résultat du SRH déficitaire pour l'année prochaine en raison des nouveaux menus intégrant des produits bio.

Un représentant des parents d'élèves questionne sur les différentes couleurs des tickets de restauration, Monsieur NIEL explique que la couleur est définie en fonction de l'indice de paie des salariés (commensaux).

Au sujet des créances de restauration, Monsieur NIEL explique que le service Intendance, en relation avec le personnel d'éducation et les enseignants, tente de repérer les familles en difficulté, et programme éventuellement une commission de fond social.

Madame LAGUNA précise que de nombreux élèves en situation de décrochage scolaire sont toujours inscrits à la ½ pension, et qu'il est difficile, dans une volonté de les « raccrocher », de leur conseiller de passer au statut d'EXTERNE. Ces situations sont en augmentation sensible cette année.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur l'augmentation des factures de gaz, Monsieur NIEL confirme en effet une augmentation des tarifs et précise que le Conseil Régional souhaite faire un nouvel appel d'offres concernant la viabilisation.

APPROBATION COMPTE FINANCIER

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

COMPTE FINANCIER ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROBATION REPARTITION DU RESULTAT PAR SERVICE (SERVICE GENERAL-SRH)

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

REPARTITION DU RESULTAT PAR SERVICE (SERVICE GENERAL-SRH) ADOPTEE A L'UNANIMITE

SECTION D'APPRENTISSAGE

Monsieur NIEL précise que la section d'apprentissage n'existe plus depuis le 31 août 2018 au sein du lycée et qu'elle est maintenant rattachée par convention de la Région au CFA G. Eiffel, devenant ainsi UFA Mauriac. Nous sommes actuellement en attente de la prochaine date de passation au lycée C. Jullian et au lycée Victor Louis.

L'UFA Mauriac compte 32 apprentis, et les enseignements théoriques sont assurés par une équipe de 12 enseignants du lycée dont la liste a été validée au CA de juillet 2018.

Monsieur NIEL expose l'ensemble des comptes financiers et résultats de la section d'apprentissage pour l'année 2018.

APPROBATION COMPTE FINANCIER SA 2018

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

COMPTE FINANCIER SA 2018 ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROBATION REPARTITION RESULTAT SA 2018

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

REPARTITION RESULTAT SA 2018 ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

- **COOP ALPHA** : Convention de partenariat pour un projet cartographique de 2h le 27/03/189 porté par Mme Delas et Mme Mano
- **STREET** : Convention de partenariat pour un atelier slam, écriture et oralité.

ADOPTION DES DEUX CONVENTIONS

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

CONVENTION TRAITEMENT DES DECHETS

Le règlement de 683,40 € rentrera dans le budget de l'établissement car non pris en charge par la Région.

AUTORISATION DE PAYER

FAVORABLE : **12**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

FORMATION DEMANDEE PAR LA COMMISSION DE SECURITE

Il s'agit d'une formation sur la gestion SSI (système de sécurité incendie) concernant 12 personnes, programmée 15 mai 2019, et suivie d'une révision hebdomadaire diligentée en interne suite à cette formation.

FORMATION COMMISSION DE SECURITE

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

POUR : **12**

FORMATION COMMISSION DE SECURITE ADOPTEE A L'UNANIMITE

Profitant de ce sujet, Monsieur le Proviseur annonce un bilan positif lors de la dernière visite de sécurité, et remercie de M. Leitaó de son investissement.

CHOIX DE SPECIALITES EN CLASSE DE 1^{ère}

Monsieur le Proviseur expose les résultats de l'enquête faite auprès des élèves de Seconde sur leurs choix de spécialités et annonce que sur les 383 réponses 27 combinaisons de spécialités ont été retenues parmi celles demandées au deuxième trimestre. Ont été écartées des combinaisons incohérentes (par exemple spécialité physique-chimie sans la spécialité mathématiques) et les combinaisons demandées par 1 ou 2 élèves seulement.

La liste des élèves avec les combinaisons posant problème sera transmise aux Professeurs Principaux afin de mobiliser les élèves et les familles sur de nouveaux choix de spécialités.

Lors de l'inscription définitive en classe de 1^{ère}, les spécialités choisies devront être les mêmes que celles demandées lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre, sauf avis particulier du conseil de classe. L'ordre des trois spécialités est sans importance et ne préfigure en rien les choix ultérieurs en terminale.

Les choix définitifs restent susceptibles de modification après échanges avec les familles concernées en fonction des contraintes de l'établissement.

Il peut arriver que, dans l'établissement d'origine de l'élève, le nombre de demandes pour une spécialité soit supérieur à la capacité d'accueil des groupes constitués.

Dans ce cas-là les élèves seront départagés selon les recommandations du conseil de classe. Si cela n'est pas discriminant, il sera tenu compte des notes de l'élève en lien avec les enseignements de spécialité demandés.

Il peut arriver également que la combinaison des choix ne soit pas réalisable ou qu'un des enseignements demandés ne soit pas proposé.

Pour toutes ces situations, il conviendra dès lors de proposer à ces élèves une situation alternative dans leur établissement, un autre enseignement de spécialité proposé dans l'établissement ou un enseignement proposé par le CNED, c'est le cas pour la spécialité « Latin » avec seulement 2 élèves qui pourraient choisir cet enseignement de spécialité.

Un représentant des parents d'élèves demande si la solution CNED sera financée par l'établissement, ce à quoi Monsieur le Proviseur répond que ce n'est pas prévu.

Les demandes de changement d'établissement pour suivre un enseignement spécialité non dispensé dans l'établissement d'origine seront examinées dans le cadre d'une commission présidée par l'IA-DASEN ou son représentant.

Un représentant des parents d'élèves estime que le nombre de combinaisons de choix de spécialités est trop important, ce à quoi Monsieur le Proviseur confirme en effet la multitude de choix mais que c'est la moyenne également dans les autres lycées.

QUESTIONS DIVERSES

CTA – Comité Technique Académique : Pas de changement pour 2019-20 pour les personnels administratifs, de laboratoire, d'éducation et de santé ; la situation de l'établissement reste stationnaire sur l'ensemble de ces moyens.

TRAVAUX PARKING

Nouveau parking (sans encore le marquage au sol), les personnels de service se gareront dorénavant au niveau du gymnase, afin que le nombre de stationnement à l'arrière du lycée reste identique au précédent.

TRAVAUX DEMI-PENSION

Un nouveau fonctionnement de la demi-pension a été mis en place le temps des travaux de la plonge (jusqu'au 31 août 2019), avec de la vaisselle recyclable et un service par plateau compartimenté.

MANUELS SCOLAIRES

Les représentants de parents d'élèves sont inquiets quant à l'organisation de la bourse aux livres. Ils annoncent avoir été destinataires d'un courrier-enquête du Conseil Régional, qu'ils transmettront au Chef d'établissement.

Monsieur le Proviseur annonce qu'au sujet des manuels de Terminale aucun changement n'est prévu par rapport au fonctionnement antérieur grâce à l'investissement des fédérations de parents d'élèves. Les niveaux Première et Terminale restent suspendus aux modalités proposées par la Région.

La séance est levée à 19h55.